



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

52^e séance plénière

Lundi 3 novembre 2003, à 10 h 30

New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 30.

« Le sport en tant que moyen de promouvoir éducation, santé, développement et paix » :

Point 23 de l'ordre du jour

Le sport au service de la paix et du développement

a) Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Projet de résolution (A/58/L.9)

b) Année internationale du sport et de l'éducation physique

Projet de résolution (A/58/L.2)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Abderrahim Zouari, Ministre des sports, de la Tunisie, qui va présenter le projet de résolution A/58/L.2.

M. Zouari (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, il me plaît de vous renouveler les félicitations de la Tunisie pour votre accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux travaux de laquelle je souhaite plein succès. Permettez-moi de donner d'abord lecture du texte de l'allocution de S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, adressée à l'Assemblée générale au sujet de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, avant de passer à la présentation du projet de résolution A/58/L.2, intitulé

« Il y a quelques jours, la communauté internationale a célébré la Journée des Nations Unies. C'était une occasion pour renouveler l'engagement à l'égard des principes qui fondent la Charte des Nations Unies, et au nombre desquels figurent l'instauration et la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement, de même que l'engagement concernant les moyens permettant d'atteindre cet objectif, tout particulièrement en cette étape délicate que traverse le monde, de nos jours, et qui exige une mise en phase avec l'activité de l'Organisation et ses moyens d'action.

C'est dans ce cadre que se situent les dimensions souhaitées du sport, en tant qu'un des facteurs qui influent sur la vie des sociétés, sans compter ses aspects politique et économique. En effet, le sport est devenu, aujourd'hui, une école de la vie, dont l'effet bénéfique ne se limite pas à la promotion de la santé et à l'épanouissement du corps, mais consiste aussi en l'acquisition des valeurs nécessaires à l'interdépendance sociale, à l'établissement des relations, au renforcement des amitiés, à l'enrichissement du dialogue et au maintien du contact entre les races, les cultures et les civilisations.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



C'est également dans ce contexte que se situe l'initiative de la Tunisie consistant en la présentation du projet de résolution soumis à l'Assemblée générale. C'est pour nous l'occasion d'adresser l'expression de nos remerciements et de notre considération à l'Assemblée générale qui avait décidé, à l'unanimité, à sa dernière session, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session un point relatif à ce projet de résolution. Ce projet constitue un instrument de travail à même de contribuer à la réalisation des objectifs en matière de développement faisant l'objet d'accord au plan international, y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire et tendant à davantage de solidarité et de coopération ainsi qu'à la diffusion de la culture de la paix.

Les objectifs de ce projet de résolution convergent avec les intentions que nous pouvons déceler à travers la décision de M. Kofi Annan de créer le poste de Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix. Cela traduit son engagement personnel à oeuvrer à la promotion du sport et de l'éducation physique, convaincu qu'il est de leur influence sur l'éducation des jeunes et la vie des sociétés. Cela confirme aussi l'intérêt accru accordé par l'ONU à ce secteur, tel que le montrent les Objectifs du Millénaire pour le développement et les orientations des organismes spécialisés de l'ONU, dont notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Nous considérons que les dimensions éducatives contenues dans ce projet de résolution s'inscrivent dans le prolongement des objectifs fixés par le Comité international olympique, lorsqu'il avait appelé à placer l'année 2003 sous le signe « Culture et éducation olympique ».

Nous avons veillé, en Tunisie, à ce que l'éducation physique et le sport occupent une place essentielle dans notre système éducatif, en tant que facteurs d'équilibre physiologique, psychique et social, outre leur rôle dans le renforcement de l'oeuvre de développement de notre pays. Nous nous sommes également employés à ancrer les valeurs sportives et l'esprit

olympique parmi les jeunes, à tous les niveaux éducatifs et de l'enseignement, ainsi qu'aux niveaux professionnel et civil. Nous avons oeuvré à ce que l'amitié et le respect mutuel président aux relations entre les sportifs tunisiens et à leurs relations avec les sportifs du monde entier, dans le souci de conforter les liens de connaissance mutuelle, d'amitié et de tolérance entre tous les hommes de la terre.

La Tunisie, profondément convaincue de cette approche, s'emploie à la concrétisation de ces valeurs à travers la mise en oeuvre d'une politique éducative, sociale et de développement intégral, qui considère le sport et l'éducation physique comme un instrument efficace de formation et d'encadrement en vue de la propagation de l'éducation, de la santé, du développement et de la paix. Ce noble concept du sport nous incite, aujourd'hui, à unir nos efforts à ceux de la communauté internationale pour en faire un instrument au service de la consolidation de la paix et de la stimulation du développement dans le monde; pour assurer le droit de pratiquer le sport et l'éducation physique aux enfants et aux jeunes, de tout âge et où qu'ils soient, et leur permettre de tirer le meilleur profit physique, sanitaire et intellectuel, de cette pratique; et pour faire du sport un outil efficace dans la généralisation du développement et le raffermissement de la paix dans le monde, en particulier dans les pays les moins avancés où l'infrastructure et les équipements sportifs n'ont pas connu un développement satisfaisant, au double plan de la diversité et de l'expansion.

Les principes et les nobles objectifs éducatifs, moraux, sociaux et de développement contenus dans ce projet de résolution nous confortent dans notre conviction qu'il trouvera auprès de tous les États appui et soutien, en vue de la consolidation de la place du sport et de l'éducation physique dans tous les pays et du renforcement de son rôle au service du développement et de la paix, afin de donner à la jeunesse du monde des raisons d'espérer. »

J'ai maintenant le plaisir de présenter, au nom des 78 pays qui l'ont soutenu et appuyé, le projet de résolution A/58/L.2, intitulé « Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Ce projet de résolution a

fait l'objet d'une concertation élargie. Il est le fruit d'un travail collectif qui a débuté lors de la réunion des ministres des sports, tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le 10 janvier 2003. Plusieurs amendements ont été apportés à ce projet, à la lumière des suggestions formulées par bon nombre de pays, au plan bilatéral ou dans le cadre des organisations régionales et continentales, ainsi qu'au sein des structures spécialisées des Nations Unies. Je voudrais, à cette occasion, exprimer mes vifs remerciements à toutes les instances des Nations Unies pour l'intérêt qu'elles ont porté à ce projet de résolution et pour leur contribution à l'enrichissement de son contenu.

Mes remerciements s'adressent particulièrement à M. Adolph Ogi, Conseiller spécial du secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, pour les efforts qu'il a déployés en vue de faire connaître ce projet de résolution. Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements et ma reconnaissance à M. Jacques Rogge, Président du Comité international olympique, pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer afin d'appuyer les principes olympiques.

Dans son préambule, ce projet expose les objectifs assignés au sport et à l'éducation physique dans le monde d'aujourd'hui. Il rappelle les chartes, conventions et rapports qui mettent en valeur l'importance de la fonction du sport et ses objectifs civilisateurs et éducatifs en particulier. Il s'agit, notamment, de la Convention relative aux droits de l'enfant, des documents finaux issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, de la charte de l'UNESCO et du Cadre d'action de Dakar adopté lors du Forum mondial sur l'éducation, tenu en avril 2000.

Le projet de résolution appelle les gouvernements et les structures gouvernementales concernées, ainsi que les institutions concernées, à renforcer la place du sport et de l'éducation physique dans leur politique de développement et à les promouvoir en tant que moyen de réaliser les objectifs de développement et de favoriser les opportunités de solidarité et de coopération, pour diffuser la culture de la paix et les valeurs de dialogue, de compréhension et d'amitié entre les peuples. Le projet de résolution vise également à encourager les gouvernements et les instances sportives internationales à entreprendre des initiatives de partenariat et des projets de

développement propres à contribuer à la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à aider les pays en développement à consolider leurs potentialités dans les domaines du sport et de l'éducation physique. Le projet de résolution préconise un certain nombre de mesures par lesquelles le sport et l'éducation physique peuvent contribuer à un monde pacifique et à la réalisation de l'idéal physique. Il souligne en outre la nécessité d'appliquer les accords internationaux relatifs à la lutte contre le dopage dans toutes les activités sportives.

Les nombreux éléments positifs de ce projet de résolution illustrent l'importance considérable de cette question internationale. Voilà pourquoi nous avons accordé une place spéciale au sport et à l'éducation physique dans ce projet de résolution, qui est le document clef qui ouvrira des perspectives plus larges devant la coopération et le partenariat pour la promotion du sport et de l'éducation physique. Nous formons l'espoir que l'Année internationale du sport et de l'éducation physique et sa vaste série d'activités aideront à atteindre les objectifs escomptés de ce projet de résolution.

La Tunisie a préparé un programme préliminaire pour l'Année internationale, et nous espérons avoir l'occasion de l'exposer et d'en débattre. Ses éléments, notamment une campagne de lutte contre le dopage, nous permettront de réaliser tous les espoirs de la communauté internationale concernant le développement durable. Nous pensons aussi que le sport et l'éducation physique peuvent permettre au Programme des Nations Unies pour l'environnement d'atteindre ses nobles objectifs.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer le soutien de la Tunisie à l'initiative se rapportant à la Trêve olympique. La délégation tunisienne, en coordination parfaite avec la délégation grecque, a oeuvré en vue d'assurer la complémentarité entre cette initiative et le projet de la Tunisie, partant de notre conviction que le sport, l'éducation physique et les idéaux olympiques servent tous les mêmes objectifs.

Pour terminer, au nom de la délégation tunisienne et en celui des autres coauteurs, nous formons l'espoir que ce projet bénéficiera de l'appui unanime de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M. George Papandreou, Ministre

des affaires étrangères de la Grèce, qui va présenter le projet de résolution A/58/L.9.

M. Papandreou (Grèce) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au titre du point 23 a) de l'ordre du jour pour présenter le projet de résolution intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Par tradition, la responsabilité de ce projet de résolution incombe au pays hôte des Jeux olympiques. Comme les membres le savent, dans moins d'un an, la Grèce aura le privilège de célébrer le retour au pays du plus grand rassemblement pacifique de notre temps. Les Jeux olympiques d'Athènes en 2004 sont une occasion irremplaçable de raviver l'antique tradition grecque de la Trêve olympique. Nous voulons encourager l'idée qu'il est possible d'instaurer une paix durable à partir d'une pause dans les hostilités.

La promotion de la paix était, de fait, la raison véritable pour laquelle les Jeux olympiques ont été créés. Dans l'antiquité, l'observation de la Trêve olympique supposait une cessation de toutes les hostilités pour permettre à des milliers d'athlètes, de pèlerins et de spectateurs de se rendre à Olympie pour participer et assister à cette célébration sacrée des acquis humains et de retourner ensuite chez eux en toute sécurité. La Trêve olympique a été observée depuis plus de 1 000 ans, ce qui en fait le traité de paix le plus long de l'histoire.

Faire revivre la Trêve olympique apporte une nouvelle approche constructive au règlement des conflits. L'Organisation des Nations Unies, et en particulier son Secrétaire général Kofi Annan, ont depuis longtemps vanté les mérites de la coopération pacifique par le biais du sport. Depuis 1993, cette Assemblée a adopté à l'unanimité six résolutions prônant la Trêve olympique. Dans le même esprit, la Déclaration du Millénaire, adoptée à New York en septembre 2000 par plus de 150 chefs d'État et de gouvernement, comprenait un paragraphe sur la promotion de la paix et de la compréhension mutuelle grâce à la Trêve olympique. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui appelle, comme les précédents, tous les États Membres à respecter la Trêve olympique. C'est un appel symbolique à briser le cycle de la violence pendant les 16 jours que dureront les Jeux olympiques et, on l'espère, au-delà.

Ce message revêt une pertinence particulière aujourd'hui, étant donné le climat mondial d'insécurité. Dans notre monde de plus en plus interdépendant mais fragmenté, des conflits violents dans une autre partie du monde peuvent avoir de graves répercussions dans notre propre région. Le chemin de la paix passe nécessairement par la compréhension mutuelle, le respect et la coopération entre les cultures, les religions et les civilisations. Non seulement la Trêve olympique donne corps à ces valeurs, mais elle donne également les moyens de les mettre en pratique au niveau mondial. Une trêve peut s'avérer un précieux outil diplomatique, en fournissant une occasion vitale de parvenir à un règlement pacifique d'un conflit et de promouvoir une culture de paix par le dialogue et l'éducation.

Faire de la Trêve olympique une réalité dans notre monde moderne est une entreprise très ardue. Pour certains, elle peut même avoir des allures de chimère. Nous vivons une époque difficile, une époque marquée par l'instabilité et l'injustice. Nous n'avons aucune illusion quant à ce que pourra permettre la Trêve olympique; il ne s'agit pas d'une panacée qui règlera par enchantement les conflits qui ravagent tant de régions du monde. Mais si nous pouvons mettre un terme à même un seul conflit, cela en vaudra la peine. Bien qu'elle soit d'une durée limitée, la Trêve olympique peut être une occasion inestimable de parvenir à une réconciliation, tout en donnant du répit aux populations qui sont dans la détresse dans les nombreuses zones de guerre du monde. En rapprochant les peuples indépendamment des frontières et sans distinction de convictions, de race ou de religion, elle ouvre la voie à une paix durable.

Nous sommes très honorés que le Président du Comité international olympique (CIO), M. Jacques Rogge, soit parmi nous aujourd'hui et fasse une déclaration au cours de ce débat. Le Président Rogge et son prédécesseur, Juan Antonio Samaranch, ainsi que l'ensemble du CIO, ont soutenu sans relâche l'idéal de la Trêve olympique, devenant ainsi une source d'inspiration pour nous tous. Dans cette salle, j'aimerais aussi remercier tous les États qui se sont mobilisés avec tant d'enthousiasme en faveur de cette initiative et ont exprimé leur appui en se portant coauteur du projet de résolution. Le nombre de coauteurs s'élevait ce matin à 189, mais un dernier pays, Kiribati, s'est inscrit sur la liste et nous sommes désormais parvenus au nombre, que l'on me dit être

sans précédent, de 190 coauteurs. Cela signifie que le projet de résolution est appuyé par la totalité des États Membres de l'ONU.

J'aimerais aussi remercier les nombreuses personnalités du monde entier – au nombre de 400 – qui ont signé, en leur nom personnel, une déclaration spéciale sur la promotion de la Trêve olympique. Parmi eux figurent des dirigeants mondiaux, des chefs d'État et de gouvernement, des ministres des affaires étrangères, des responsables religieux, des figures du monde des affaires et, bien évidemment, des responsables du mouvement olympique lui-même. Pas plus tard qu'hier et avant-hier, les deux dernières signatures provenaient du Président Lula du Brésil et du Président Toledo du Pérou.

Il y a quelques instants, mon collègue, le Ministre des sports de la Tunisie a pris la parole pour présenter le projet de résolution intitulé « Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». La Grèce s'est, avec enthousiasme, portée coauteur de ce projet de résolution. Il est vital que la communauté internationale reconnaisse le rôle que peut jouer le sport dans toutes les dimensions du développement.

En tant que pays hôte des Jeux olympiques de 2004, la Grèce ressent profondément la responsabilité qui lui incombe de promouvoir les idéaux de l'olympisme. Nous espérons que l'été prochain Athènes sera un phare de la paix dans le monde. Pour relever ce défi, nous demandons à tous les Membres non seulement de nous appuyer, mais aussi de nous prodiguer des conseils. Nous pouvons être des éducateurs par l'exemple, alors réaffirmons notre attachement à l'esprit de coopération pacifique sur lequel les Jeux olympiques ont été fondés. Posons les bases de la paix une par une, avec patience, persévérance et grand soin. Envoyons depuis cette instance internationale, un message symbolique de paix à nos citoyens et aux jeunes générations de ce monde, en appelant de nos vœux une période olympique paisible et, à terme, un monde plus pacifique. En effet, bien qu'il soit impossible de mettre fin d'un jour à l'autre aux conflits dans le monde, si nous pouvions vivre en paix pendant 16 jours, – qui sait? – peut-être pourrions parvenir à la paix pour toujours.

Le Prince héréditaire Albert (Monaco) : L'Assemblée générale procède aujourd'hui à l'examen conjoint de deux points de son ordre du jour qui me

tiennent particulièrement à cœur : « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » et « Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». La délégation monégasque coparraine ces deux projets de résolution.

Le 25 octobre 1993, à l'initiative de l'Égypte – alors Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine – l'Assemblée générale adoptait la résolution 48/11 pour faire revivre l'antique tradition grecque de la Trêve olympique. Je tiens à le rappeler, car le continent africain continue d'offrir au monde parmi ses plus grands athlètes, mais aussi parce que l'Afrique a su démontrer que le sport a un rôle fondamental à remplir au service du développement et de la paix.

J'ai eu le privilège de participer en tant qu'athlète à cinq Jeux olympiques d'hiver. Les sportifs les plus accomplis reconnaissent que cette compétition est très différente. Au devoir d'être exemplaire dans la quête de sa meilleure performance s'ajoute l'honneur de représenter son pays dans le plus grand rassemblement pacifique, sportif et culturel au monde. À l'heure de la société de l'information, les Jeux olympiques constituent une vitrine exposée en direct au monde entier. Le souvenir des athlètes coréens défilant sous le seul drapeau de la péninsule coréenne lors des Jeux de Sydney en l'an 2000 est porteur d'espoir pour tout un peuple et pour tous les défenseurs de la paix.

L'initiative de la Tunisie, « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique » est particulièrement opportune. En effet, l'Équipe de travail interinstitutions sur le sport au service du développement et de la paix, chargée par le Secrétaire général en 2002 d'examiner les activités faisant appel au sport dans le système des Nations Unies et de promouvoir un recours plus systématique et cohérent au sport dans les activités de développement et de paix, a publié le compte-rendu de ses travaux en août dernier. Je tiens à saluer le travail de cette équipe, qui présente le sport en tant que droit humain et met en exergue le sport en tant que vecteur de développement et de la paix, élément indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ce rapport confirme, si besoin était, que la pratique du sport est essentielle au développement de l'individu. Elle devrait faire partie d'une hygiène,

d'une philosophie de vie. Mais la pratique du sport est bien plus que cela. Le sport efface les barrières sociales en nous plaçant égaux devant l'effort physique. Il met en contact les différentes langues et cultures. Il fait se rapprocher les êtres humains, pour devenir un moyen de communication et de partage des valeurs essentielles que sont la tolérance et la persévérance.

L'éducation physique doit trouver sa juste place dans les systèmes éducatifs afin d'inculquer dès le plus jeune âge, tant aux garçons qu'aux filles, la relation avec autrui, le respect des règles et la valorisation de l'effort. Par leur volonté, leur persévérance et leurs performances, c'est ce que nous démontrent, aussi, les athlètes handicapés. En parallèle, il convient de veiller à ce que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant s'applique aux jeunes sportifs dont la fragilité physique et psychologique doit être dûment prise en considération.

La recherche du dépassement de soi, dans la fraternité et le respect de l'autre, est une véritable école de vie. La Fondation internationale pour la Trêve olympique et le Centre international pour la Trêve olympique, récemment constitués, peuvent et doivent apporter leur contribution à la dissémination de ces valeurs. Ce formidable potentiel doit être exploité. Alors que les conflits perdurent, que le monde est désorienté par le terrorisme, l'activité sportive peut servir au rapprochement entre les peuples et au dialogue entre les cultures différentes et faire renaître l'espoir.

Le sport est aussi le miroir de nos sociétés. Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée vient de dénoncer la montée de la violence physique et verbale du racisme dans le sport. Il faut s'unir pour combattre ces attitudes inadmissibles et contraires à l'esprit du sport. À cet égard, l'initiative de l'Union des associations européennes de football (UEFA) de distribution d'un guide antiraciste pour aider la communauté du football à s'attaquer à ce fléau doit être saluée.

Un autre fléau qui mine la pratique du sport est le dopage. Comme l'usage des stupéfiants, le dopage est une gangrène qu'il faut combattre vigoureusement et de façon exemplaire, quelles que soient les activités sportives concernées. La Principauté de Monaco a signé, le 10 septembre 2003, la Convention contre le

dopage du Conseil de l'Europe et son protocole additionnel, ainsi que la Convention européenne sur la violence et les débordements des spectateurs lors de manifestations sportives. Elle avait également signé la Déclaration de Copenhague contre le dopage dans le sport, par laquelle les principales fédérations sportives et près de 80 gouvernements ont approuvé le Code mondial antidopage, le 5 mars de cette année. Nous souhaitons vivement que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) soit en mesure d'adopter le projet de convention internationale contre le dopage dans toutes les activités sportives avant les XXe Jeux Olympiques d'hiver, qui se dérouleront à Turin en 2006.

En appelant, il y a 10 ans, à faire revivre la Trêve olympique, grâce à l'initiative du Comité international olympique, nous, États Membres des Nations Unies, nous sommes engagés à promouvoir la paix et le dialogue. Cette tradition a été respectée durant plus de 1 200 ans au cours de l'Antiquité. J'en appelle donc à tous les combattants, quelles que soient leurs motivations profondes, à déposer les armes et à rechercher, avec leurs ennemis, les moyens pacifiques de mettre fin à leur différend afin que les Jeux de la XXVIIIe Olympiade, qui se dérouleront à Athènes, en Grèce, berceau de l'olympisme, en août prochain, renoue avec cette tradition.

Le coparrainage, pratiquement unanime, de l'appel de la Trêve olympique par les États représentés à l'Assemblée générale, nous engage, au-delà du symbole, à nous unir pour ne pas décevoir les peuples des Nations Unies.

M. Staehelin (Suisse) : En premier lieu, je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation de voir figurer à l'ordre du jour de cette cinquante-huitième session de l'Assemblée générale un point sur le « Sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Mon pays salue également le fait que le projet de résolution relatif à cette question soit examiné en parallèle avec celui intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Ces deux textes sont complémentaires et ont, avant tout, le même esprit. Si les États Membres s'engageaient pour que leurs citoyens pratiquent davantage d'activités sportives, l'humanité serait non seulement en meilleure santé physique, mais le monde

serait aussi certainement plus pacifique. En effet, le sport offre un cadre idéal pour acquérir des aptitudes telles que la discipline, la confiance en soi et des qualités de meneur, de leadership. Le sport enseigne également des principes humains fondamentaux, comme la tolérance, la coopération et le respect.

Sur l'initiative du Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, M. Adolf Ogi, ancien Président de la Confédération Suisse, aujourd'hui ici présent, mon pays a organisé au mois de février de cette année la Conférence de Macolin. Elle a mobilisé les partenaires clefs de différents secteurs en faveur du nouveau domaine du sport au service du développement et a sensibilisé l'opinion publique à l'importance du rôle que le sport peut jouer dans la coopération au développement et dans la promotion de la paix. Plus de 380 personnes représentant 55 pays ont adopté la Déclaration de Macolin.

La Suisse salue cette déclaration comme un appel aux gouvernements, au système des Nations Unies, aux fédérations sportives, aux organisations non gouvernementales, à l'industrie du sport, aux médias et au grand public à encourager le développement humain, social, politique et économique par le biais du sport.

La Déclaration de Macolin et ses recommandations ont été une source d'inspiration pour le l'Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et la paix, sous la direction de M. Ogi et de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Mme Carol Bellamy. Ce groupe de travail a présenté au Secrétaire général son rapport final, intitulé « Le sport au service du développement et de la paix : vers la réalisation des objectifs du Millénaire », au mois de septembre dernier.

Les faits énoncés dans ce document sont évidents. L'inactivité physique entraîne directement 1,9 million de décès à l'échelle mondiale et contribue indirectement à des maladies et des décès attribuables notamment à l'hypertension artérielle, l'excès de cholestérol et l'obésité. On estime qu'aux États-Unis, 1 dollar consacré à l'activité physique fait économiser 3,20 dollars en frais médicaux. Le sport est un catalyseur du développement économique. À l'échelle mondiale, le secteur sportif est évalué à 36 milliards de

dollars, avec un taux d'augmentation annuelle estimé de 3 à 5 %.

Le document indique aussi que les enfants de 6 à 12 ans qui ont au moins cinq heures d'activité physique par semaine obtiennent de meilleures notes que ceux qui ont moins d'une heure d'activité physique. Des recherches effectuées dans 126 pays montrent que la marginalisation de l'éducation physique est quasi universelle. La raison en est que l'éducation physique est trop souvent considérée comme une activité non productive, non intellectuelle et, par conséquent, comme non essentielle de l'éducation.

Le sport peut aussi contribuer à l'élimination des barrières sociales et devenir un puissant instrument permettant d'appuyer la prévention des conflits et, par conséquent, contribuer à la paix. En conséquence, le sport doit mieux être intégré dans les programmes de développement.

Le projet de résolution qui est examiné aujourd'hui a précisément pour but d'encourager les gouvernements, les organisations sportives et les organisations non gouvernementales à collaborer encore plus étroitement dans le domaine du sport et du développement, et d'encourager également l'Organisation des Nations Unies à développer des partenariats stratégiques avec l'ensemble des parties dans ce domaine, y compris les organisations et associations sportives et le secteur privé, afin de contribuer à la mise en oeuvre des programmes de sport au service du développement.

La Suisse, État hôte du Comité international olympique et de plusieurs sièges mondiaux d'associations sportives, soutient par conséquent pleinement l'idée d'une Année internationale du sport et de l'éducation physique.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Le sport, langage commun de l'humanité, joue un rôle considérable dans la promotion de la paix et du développement. Depuis la nuit des temps, le sport transcende les différences raciales et culturelles pour donner corps à l'aspiration et à la quête humaines d'un monde pacifique et meilleur, comme en témoigne l'esprit olympique, né il y a déjà plus de 2 000 ans.

Depuis la création des Jeux olympiques modernes par Pierre de Coubertin, à la fin du XIXe siècle, les peuples du monde sont inébranlables dans leur poursuite de l'idéal olympique. La création de

l'Organisation des Nations Unies et l'instauration des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ont contribué au maintien de la paix et au développement social dans le monde tout en permettant de propager et de cultiver l'esprit olympique.

La délégation chinoise estime qu'en ce XXI^e siècle, les pays de la planète devraient continuer de faire respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de défendre activement l'esprit olympique, afin d'intensifier le dialogue et les échanges entre les civilisations et de promouvoir des progrès constants dans les domaines économique et social à l'échelon mondial.

Le sport et l'éducation physique s'inscrivent dans la poursuite permanente de l'idéal olympique par l'humanité. Si le sport entretient la forme physique d'une personne, il enseigne également à communiquer, à coopérer, à respecter l'autre et à accepter l'échec. Il contribue grandement à resserrer les liens entre différentes civilisations et à renforcer les valeurs communes.

Nous sommes favorables à l'examen du point 23 b) intitulé « Année internationale du sport et de l'éducation physique » durant la présente session de l'Assemblée générale. Nous remercions la Mission permanente de la Tunisie de l'initiative qu'elle a prise dans ce sens.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours loué les buts et principes de l'esprit olympique, de même qu'ils ont toujours soutenu les initiatives lancées dans le cadre des Jeux olympiques en faveur de la paix mondiale. En ce moment même, le Gouvernement et le peuple chinois s'emploient de leur mieux à préparer les Jeux de 2008, qui auront lieu à Beijing, dans l'espoir d'en faire un magnifique rassemblement qui véhiculera l'esprit olympique, incitera à la paix dans le monde et renforcera l'amitié entre les peuples de la planète, afin que l'esprit olympique retrouve à nouveau tout son éclat, cette fois-ci en Chine, pays oriental de civilisation antique.

Les XXVIII^e Olympiades se dérouleront l'année prochaine à Athènes, en Grèce. Le retour des Jeux olympiques sur leur terre d'origine, après plus d'un siècle, revêt une importance considérable. Nous souhaitons du fond du coeur plein succès aux Jeux d'Athènes.

Je terminerai mon intervention par une citation du Ministre grec des affaires étrangères, M. Papandreou, tirée de l'allocation qu'il a faite cette année lors du débat général :

« Réaffirmons notre attachement à l'esprit de la coopération pacifique sur laquelle se fondent les Jeux olympiques. Transmettons un message symbolique, depuis cette Organisation internationale de la paix, pour des Jeux olympiques pacifiques et, au bout du compte, pour un monde plus pacifique. » (A/58/PV.13, p. 32)

M. Mekel (Israël) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement israélien est fier d'apporter son appui au projet de résolution intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », et profite de l'occasion pour adresser ses félicitations à la Grèce, qui accueillera les Jeux olympiques de 2004.

Israël est d'avis que la compétition athlétique, menée dans un esprit sportif de respect mutuel et d'équité, est le meilleur moyen d'encourager la bonne volonté et l'instauration de bonnes relations entre les peuples. Les valeurs du sport sont universelles et transcendent les frontières nationales ; elles constituent un moyen de communiquer et de cultiver une compréhension mutuelle entre divers peuples.

Dans notre région, nous avons essayé d'utiliser le pouvoir du sport pour nouer des relations et construire des ponts au-dessus des eaux troubles des conflits. Nous espérons que ce type de compétitions continuera de se développer et de s'étendre à l'avenir.

Les Jeux olympiques, plus grand événement sportif du monde, sont depuis très longtemps le principal point de rencontre des nations divisées sur le plan politique ou géographique. À cet égard, nous sommes favorables à l'observation de la Trêve olympique, expression de notre aspiration commune à la paix et à la réconciliation, et nous espérons que tous les États Membres s'uniront pour veiller à ce que la paix et la sécurité règnent pendant la durée des Jeux.

Malheureusement, pour le peuple israélien, l'idée des Jeux olympiques ne saurait être séparée du souvenir des attaques terroristes meurtrières qui ont terni les Jeux olympiques de 1972 à Munich. Lors de ces Jeux, des hommes armés appartenant au groupe terroriste Septembre Noir ont fait irruption dans le

village olympique, déguisés en athlètes pour tuer 11 athlètes, entraîneurs et arbitres israéliens.

Cet acte scandaleux de terrorisme et d'assassinat est sans précédent dans les annales de l'histoire olympique et représente l'antithèse même de l'idéal olympique. Plutôt que de permettre aux Jeux de transcender la politique et les conflits, les Jeux ont été utilisés pour exprimer la haine et perpétrer des meurtres.

Cette souillure laissée sur l'histoire des Jeux ne doit pas tomber dans l'oubli alors que nous nous efforçons de veiller à ce que les prochaines manifestations olympiques élargissent la compréhension, l'esprit de tolérance, le respect et la paix. L'importance d'un mouvement se reflète non seulement à travers ses actes mais aussi à travers sa capacité à faire le deuil de ses membres qui ont péri pour les principes qu'il défend. Il est donc regrettable que le Comité international olympique n'ait pas encore trouvé une manière appropriée de rendre officiellement hommage à la mémoire des athlètes israéliens.

Israël réaffirme son appui aux nobles objectifs du projet de résolution et au respect de la Trêve olympique. Les Jeux olympiques sont l'une des seules manifestations réellement mondiales et, en tant que tels, ils sont une occasion exceptionnelle d'attirer l'attention de la communauté internationale et de mettre à profit la bonne volonté suscitée par les Jeux pour édifier un monde plus pacifique et plus harmonieux.

M. Mavroyiannis (Chypre) (*parle en anglais*) : C'est avec un vif plaisir que je prends aujourd'hui la parole devant l'Assemblée générale sur la question de la Trêve olympique, à savoir l'idée que l'humanité peut créer un environnement universel pacifique même si cela ne dure que peu de temps. Il convient d'adresser nos félicitations les plus sincères au Ministre des affaires étrangères de la Grèce, M. George Papandreou, et au Président du Comité international olympique, M. Jacques Rogge, pour les efforts louables et impressionnants qu'ils ont déployés pour concrétiser cette initiative.

Je souhaite réaffirmer brièvement l'appui fervent de Chypre au concept de la Trêve olympique, qui pourrait annoncer un monde sans haine, sans conflits armés et sans actes d'agression, tel qu'il a été décrit dans le projet de résolution (A/58/L.9) présenté par la

Grèce et qui a pour vocation de devenir un jalon décisif dans vos efforts pour aller dans cette direction.

Dans le même esprit, nous nous félicitons du projet de résolution (A/58/L.2) présenté par la Tunisie au titre du même point de l'ordre du jour, qui souligne le lien étroit existant entre le sport, la paix et le développement. Nous sommes particulièrement encouragés du fait que l'on ait mentionné la contribution de l'éducation physique au bien-être des enfants et à la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre le dopage au niveau international et utiliser le sport pour renforcer la sensibilisation en matière de santé et pour bâtir une culture de paix.

Le sport, la paix, la culture, l'humanisme et le respect des principes moraux universels sont effectivement au cœur même des idéaux de l'olympisme. La contribution précieuse des Jeux olympiques à l'esprit et à la civilisation humaine est manifeste depuis la tenue des Jeux pour la première fois en 776 av. J.-C. dans le site sacré de l'Olympe en l'honneur du dieu de l'Olympe Zeus. Chypre est fière d'avoir participé à l'idéal olympique depuis sa création. Les athlètes chypriotes ont toujours participé aux Jeux à l'Olympe.

La tradition sacrée de l'*ekecheiria*, ou Trêve olympique, remonte au VIII^e siècle avant J.-C. et a duré pendant 12 siècles. Elle a été observée pendant sept jours avant le début des Jeux et 7 jours après leur fin pour permettre aux athlètes, aux spectateurs et à tous les autres de se rendre à Olympie en toute sécurité puis d'en repartir. La Trêve olympique incarnait les nobles idéaux consacrés dans les Jeux olympiques.

Je tiens à appuyer sans réserve l'appel consacré dans la Déclaration du Millénaire en faveur du respect de la Trêve olympique en tant que tradition. De cette manière, tous les pays qui organiseront les Jeux olympiques à l'avenir pourraient veiller au respect de la trêve lors de chaque Olympiade en présentant le projet de résolution actuel à l'Assemblée générale tous les deux ans avant la tenue des Jeux d'hiver et d'été.

La logique qui sous-tend l'excellent projet de résolution dont nous sommes saisis est relative aux conditions de conflit très différentes de celles de l'antiquité, mais les hommes aspirent toujours à la même chose, c'est à dire à la cessation de tous les actes d'hostilité et au règlement des conflits internationaux par des moyens pacifiques. On pourra parvenir à ce résultat, qui nous a échappé pendant si longtemps,

même si cela ne dure que peu de temps et dans des circonstances hostiles, et nos valeurs communes pourront être plus fortes que nos motifs de dispute. Cette première mesure peut largement contribuer à instaurer une dynamique de paix et de réconciliation irrésistible et à définir des manières autres que la guerre et la violence pour aplanir nos divergences. La valeur éducative de l'enseignement qui se base sur le bon exemple est au coeur même de la philosophie de l'Olympisme.

Pour montrer notre foi inhérente dans le pouvoir unificateur de toutes les manifestations culturelles, en particulier des sports, j'aimerais souhaiter, au nom de mon gouvernement, un plein succès à tous ceux qui participent à ce projet ambitieux.

M. Aguilera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite des deux projets de résolution (A/58/L.2 et A/58/L.9) dont est saisie l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session au titre des sous-points a) et b) intitulés « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » et « Année internationale du sport et de l'éducation physique » du point 23 de l'ordre du jour, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement ».

À la satisfaction générale, le projet de résolution (A/58/L.9) intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », qui a été présenté par le représentant de la Grèce, en tant que pays hôte des prochains Jeux olympiques, reprend l'élément essentiel qui avait été éliminé de la résolution précédente sur le sujet en exhortant tous les États Membres à observer la Trêve olympique pendant les Jeux qui se tiendront du 13 au 29 août 2004 et à utiliser la Trêve comme un instrument pouvant promouvoir la paix, le dialogue et la réconciliation pendant et après la période des Jeux. Nous nous réjouissons de ce que 190 pays se soient déjà portés coauteurs du projet de résolution.

Le deuxième projet de résolution (A/58/L.2), intitulé « Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix » qui a été présenté par le représentant de la Tunisie est axé sur l'importance de l'éducation physique et du sport en tant que moyen de promouvoir la paix, le développement et des relations amicales entre les nations. Dans le même temps, le projet de résolution vise à accélérer l'élaboration d'une convention

internationale contre le dopage et proclame 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique, en tant que moyen de promouvoir la paix et le développement.

Ma délégation réaffirme que le sport et l'idéal olympique contribuent incontestablement au renforcement de l'amitié et de la fraternité entre les peuples, qui sont des composantes indispensables pour promouvoir le développement, la paix et la coopération entre les nations.

Cuba se félicite de ce que les Jeux olympiques de 2004 se tiendront à Athènes, en Grèce, lieu d'origine des Olympiades et où s'est établie la tradition consistant à décréter la Trêve olympique. La délégation cubaine est convaincue que ces Jeux olympiques suivront la voie de la fraternité sportive dans un esprit de saine compétition sans fraude, sans commercialisation excessive, sans dopage et sans enlèvement d'athlètes.

Ma délégation espère que cet événement marquera une importante étape dans l'histoire du mouvement sportif international. Les athlètes cubains travaillent avec rigueur et dévouement pour se préparer à ce nouveau cycle olympique, en maintenant le niveau élevé que le sport cubain a atteint au cours des dernières années.

Il est regrettable que certains de nos athlètes ne puissent pas se rendre à Athènes pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le sport. Cela concerne l'équipe nationale cubaine de tir à l'arc, empêchée de participer aux championnats du monde dans cette discipline, à New York, en juillet dernier – une compétition de classement pour ce grand événement – lorsque des visas ont été refusés à deux membres du groupe en violation flagrante de la Charte olympique. Cela n'est pas un fait isolé.

Je rappelle qu'en moins de 11 mois, des visas américains ont été refusés à 39 athlètes cubains qui devaient participer à différents événements internationaux, y compris les Championnats du monde de lutte, organisés en avril 2003 à Boise (Idaho). Le domaine sportif n'a pas échappé à la série de mesures que constitue le blocus économique, financier et commercial imposé par les États-Unis à Cuba, et qui a été vigoureusement rejeté par la communauté internationale.

À Cuba, le sport est un droit des citoyens et est gratuit. Aujourd'hui, plus de 1,5 million de citoyens s'exercent régulièrement et font du sport sous la direction de professionnels. Plus de deux millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes étudiants apprennent l'éducation physique et le sport grâce à leurs professeurs. Pour les personnes âgées, les femmes enceintes et les autres groupes de citoyens, l'exercice physique signifie une bonne santé, une vie plus longue et une meilleure qualité de vie.

Dans notre pays, au cours des années, plus de 30 000 personnes ont obtenu un diplôme d'enseignement de l'éducation physique et du sport, et 8 000 professionnels et formateurs cubains assurent une formation dans des douzaines de pays, dont les athlètes ont parfois gagné contre nos athlètes. En outre, le Gouvernement cubain contribue à aider la pratique du sport dans les pays du tiers-monde, l'illustration étant l'École internationale d'éducation physique et de sports, dont les étudiants sont des jeunes de plus de 50 pays et qui obtiendront un diplôme en tant que professionnels qualifiés dans différents domaines du sport.

Le Président Fidel Castro a dit que le sport signifie bien-être. C'est une norme de vie, la santé, la joie et l'honneur pour le peuple, et c'est peut-être l'instrument le plus efficace pour combattre les tendances criminelles, les drogues et de nombreux autres vices qui menacent les sociétés modernes.

Dans le domaine du sport, la coopération, le respect et l'égalité doivent prévaloir, et non pas la mondialisation de l'injustice et de l'inégalité. C'est ainsi que nous serons en mesure de progresser sur la voie de l'idéal olympique authentique.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : L'humanité a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de faire des efforts intenses pour réaliser l'harmonie entre les peuples et assurer la paix et la sécurité internationales, sur la base de la justice et de l'égalité en matière de droits et d'obligations.

Dans le cadre de cet effort systématique, nous devons nous tourner vers l'histoire pour nous prouver la possibilité de la conciliation et de l'harmonie entre tous les peuples sur terre.

Les Grecs et d'autres anciennes civilisations, y compris égyptienne, romaine et arabe, ont apporté des contributions enrichissant notre monde. Je voudrais

mentionner en particulier la philosophie visant à unir les peuples à travers un idéal olympique, avec un drapeau dont les cercles symbolisent la paix et l'unité entre les peuples et les continents.

Aujourd'hui, nous devons promouvoir la valeur de la paix. Le monde est divisé entre opposants et partisans des guerres et conflits, qui affectent tous les continents et toutes les races. Le fossé s'accroît entre les riches et les pauvres; des maladies détruisent les pauvres, qui n'ont personne pour les aider, et des civilisations et des religions ne sont pas en train de converger mais de diverger. Au milieu de tout cela, le sport restera le seul idéal dont les barrières pourront être ignorées et la haine entre ennemis, laissée de côté.

Tous les quatre ans, le monde est uni durant les Jeux olympiques et chacun ressent le manque de différences entre les individus. La nouvelle génération se veut optimiste vu l'esprit de tolérance qui prévaut durant ce mois où la flamme olympique apparaît comme le symbole de la capacité de l'homme à assurer la paix et à rejeter toute idée négative. Les larmes de la victoire se confondent alors avec le sentiment de défaite et tous se sentent fiers de l'humanité qui les a rassemblés et a consolidé en eux l'amour de la vie et du bien et les a exhortés à renoncer à tuer et à détruire. Vu notre foi dans ces idéaux et valeurs et notre riche civilisation fondée sur la paix et la justice, l'Égypte a coparrainé le projet de résolution de la Grèce sur l'idéal olympique, qui consacre tous ces nobles objectifs. L'Égypte appuie également le projet de résolution de la Tunisie sur l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. Nous relevons que ces projets de résolution sont conformes aux buts et principes des Nations Unies.

Nous demandons à tous les peuples du monde de s'inspirer des objectifs des jeux olympiques et du sport comme moyen de réaliser la paix, la justice, l'égalité et le bien-être universel, loin des guerres et des conflits qui laissent dans leur sillage misère et haine.

Lorsque la compétition devient intense, que les records tombent et que des pays aspirent à la gloire du sport et s'efforcent de devenir le symbole du meilleur athlète, la valeur de la paix se trouve renforcée dans le cadre de l'unité des peuples, au profit de toutes les générations.

M. Ekua Avomo (Guinée équatoriale), Vice-Président, assume la présidence.

M. Gilman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): L'édification d'un monde pacifique et meilleur est le principe qui sous-tend la Charte des Nations Unies. En général, les Nations Unies oeuvrent à cela par l'examen des questions relatives à la paix et à la sécurité, au développement durable, aux droits de l'homme et à l'aide humanitaire. Aujourd'hui, nous examinons comment édifier un monde pacifique et meilleur par le sport et l'idéal olympique.

Je m'appelle Benjamin Gilman. J'ai l'honneur de faire partie de la délégation des États-Unis auprès de l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, comme représentant du grand public. Au cours de mes 30 années de service à la Chambre des représentants américaine, j'ai eu la chance d'être Président de notre Comité des relations internationales pendant quelque six années. L'un des objectifs de cette fonction, selon Eleanor Roosevelt, qui avait créé la tradition, est de faire profiter directement l'Assemblée de la perspective et de l'expérience du public américain pour l'examen de questions qui nous concernent tous.

La délégation des États-Unis est honorée de saluer la présence ici aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de la Grèce, M. George Papandreou; du Président du Comité international olympique (CIO), M. Jacques Rogge, et d'autres membres du CIO; du Président du Comité olympique des États-Unis, M. James Scherr; du Ministre des sports de la Tunisie, M. Abderrahim Zouari; d'autres personnalités de premier plan du mouvement olympique; de collègues éminents des États Membres; et d'autres dignitaires. Nous leur savons gré de leur participation aux activités de cette journée. Je voudrais également noter la présence aujourd'hui dans cette salle de plusieurs anciens participants des Jeux olympiques.

Comme le reconnaissent tous les participants aux Jeux olympiques, les records sont faits pour être battus. Le nombre de parrains du noble projet de résolution dont nous sommes saisis – 191 – bat également un record, puisqu'il dépasse le nombre des parrains de ses prédécesseurs et même des autres projets de résolution de toute l'histoire de l'Organisation. C'est là un véritable exploit olympique de premier ordre.

Bien que sous sa forme moderne, l'initiative de la Trêve olympique n'ait que 10 ans, elle remet en vigueur l'antique principe respecté par tous les États, qui consistait à assurer la sécurité de tous les athlètes allant à Olympie pour participer aux Jeux. La

délégation des États-Unis est l'un des parrains de cinq précédents projets de résolution adoptés par l'Assemblée sur cette question, c'est-à-dire avant les Jeux olympiques de Lillehammer, Atlanta, Nagano, Sydney et Salt Lake City. Et c'est avec enthousiasme que ma délégation se joint à ce consensus aujourd'hui, à la veille des Jeux olympiques d'Athènes. Les athlètes promettent sur l'honneur de défendre les valeurs de loyauté et d'intégrité dans la compétition. Le projet de résolution dont nous sommes saisis et le consensus d'aujourd'hui invitent à un engagement comparable : renforcer la portée et le pouvoir du mouvement olympique, relier les athlètes du XXI^e siècle à ceux de la Grèce antique.

Les États-Unis se réjouissent du retour des Jeux olympiques à Athènes. Depuis la remise en vigueur des Jeux olympiques modernes à Athènes en 1896, les États-Unis ont accueilli huit fois les Jeux olympiques. L'idéal olympique se traduit de façon tangible dans le souci du bien collectif. Par exemple, quelque 27 000 bénévoles ont contribué à faire des Jeux olympiques de Salt Lake City un succès. Dans une expression analogue de bonne volonté, les États-Unis se réjouiraient d'accueillir de nouveau le mouvement olympique à l'avenir. En 2012, cela fera près de 67 ans que New York aura été ville d'accueil de l'Organisation des Nations Unies. Nos espoirs sont grands de voir alors New York accueillir les Jeux de la XXX^e Olympiade. L'exaltation est déjà grande autour de sa candidature, et particulièrement du passage prévu de la flamme olympique, le 19 juin 2004, par les rues de cette ville et devant le siège de cette Organisation, sur sa route vers Athènes.

Mais quel est, précisément, l'idéal olympique? L'idéal olympique, c'est, au-delà des victoires et des records, l'esprit sportif, l'amitié et enfin, la paix. L'idéal olympique signifie l'entente internationale entre les jeunes par le sport et la culture. Il va au-delà de la compétition sportive pour englober aussi les activités interculturelles et humanitaires. Le but de l'olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme, partout dans le monde, en vue d'encourager la création d'une société pacifique soucieuse de préserver la dignité humaine. C'est en 1894 que le baron Pierre de Coubertin, fondateur du Comité international olympique, avait prédit que les nouveaux Jeux olympiques modernes deviendraient un jour un symbole et la pierre angulaire d'une nouvelle ère

mondiale d'unité entre toutes les nations. La réaffirmation, aujourd'hui, de la Trêve olympique renouvelle l'engagement des nations du monde face à cette aspiration mondiale qui est au cœur de l'idéal olympique.

Dans cet esprit, le peuple des États-Unis sait et vit chaque jour le rôle positif que peut jouer le sport en faveur d'un monde pacifique et meilleur. Nous avons foi dans l'idéal olympique, et nous encourageons à continuer tous ceux – athlètes, entraîneurs, familles et organisations – qui travaillent au quotidien pour la transformer en réalité. Par le sport, on apprend à être bons joueurs, à se comprendre mutuellement, à être solidaires et à connaître la valeur de l'amitié. Ce sont justement ces vertus que l'Organisation cherche à incarner dans son travail et en tant qu'exemple pour la communauté internationale.

Mais soyons encore plus précis : quels sont les bienfaits réels du sport sur les jeunes du monde? Les personnes qui font du sport se dépassent et aident la société à se dépasser. Il est prouvé que les jeunes qui font du sport ont plus de chances de faire partie d'une équipe d'athlétisme que d'une bande; qu'ils ont plus de chances de poursuivre leur scolarité; qu'ils ont plus de chances de prendre des décisions responsables en faveur d'une vie saine, exempte de drogues et d'autres dangers; et qu'ils ont plus de chances de faire des études supérieures. Les résultats sont incontestables et impressionnants.

Le sport nous aide à atteindre les objectifs de développement axé sur l'homme proposés dans les récentes conférences mondiales des Nations Unies. On en trouve un rappel symbolique dans le drapeau des Nations Unies qui flotte sur les Jeux olympiques. Mais il y a des aspects plus concrets : le système des Nations Unies travaille en partenariat avec le CIO sur de nombreux dossiers humanitaires à promouvoir, par le sport, la qualité de vie et le bien-être des plus désavantagés. Il s'agit notamment des enfants qui vivent en camps de réfugiés, au sein de populations déplacées, dans des conditions de travail très pénibles, dans des situations de guerre ou de conflit, dans la grande pauvreté et dans la violence urbaine.

Le Département de la coopération internationale et du développement du CIO a mis sur pied des programmes dans le monde entier pour les jeunes du monde entier. Ils visent, par exemple, à combattre le stress dans les camps de réfugiés par des activités

comme l'organisation de tournois de basket. L'aide bénévole du CIO permet de reconstruire des installations sportives démolies par la guerre; de monter des centres d'entraînement où l'on apprend les valeurs du jeu équitable, de la tolérance et de la compréhension; de fournir du matériel à ceux qui en ont besoin. Beaucoup de son action se fait en coopération avec, notamment, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement.

En particulier, le Fonds de solidarité olympique créé par le CIO dépense plus de 0,2 milliard de dollars entre 2001 et 2004 pour des bourses sportives destinées à des athlètes défavorisés des pays en développement. L'adoption aujourd'hui de ce projet de résolution à l'initiative de la Grèce est un moment solennel car il s'agit, fondamentalement, d'une action humanitaire.

L'ONU atteste de plus en plus du pouvoir unificateur du sport. Même lorsque la famille des nations a parfois du mal à s'entendre, elle peut toujours convenir de se réunir pour une compétition pacifique. Il y a deux jours à peine par exemple, sur la pelouse qui se trouve devant cette salle, des milliers de marathoniens sont arrivés pour une réunion animée et une course amicale jusqu'à Central Park en préparation du marathon de la ville de New York auquel ont participé plus de 30 000 athlètes.

La Trêve olympique est au cœur même de la philosophie du Mouvement olympique. La Fondation internationale pour la Trêve olympique et son centre, situé à Athènes, sont chargés de faire savoir que le message olympique ne se limite pas au nombre de médailles. Je suis heureux de rappeler qu'en 2001, mes collègues au Sénat des États-Unis ont adopté une résolution en faveur de la Trêve olympique dans le même esprit que celui qui anime les partisans de la Fondation. Grâce à la philanthropie américaine, une statue de bronze de sept mètres de hauteur appelée « Trêve olympique » devrait être inaugurée à Athènes au début de l'année prochaine. Étant donné que l'olympisme cherche à éduquer les jeunes par le biais du sport et de la culture, ce don artistique deviendra un symbole.

Que ce soit en tant qu'athlètes ou que spectateurs, lorsque nous nous réunissons à des manifestations sportives internationales ou que nous y participons, nous avons le plaisir de participer à une compétition de niveau international, que nous subissions l'échec de la

défaite ou connaissions la gloire de la victoire. Le sport est véritablement une activité mondiale qui touche la vie de tous, des riches comme des pauvres, en temps de paix comme en temps de guerre. Les compétitions internationales, tels que les Jeux Olympiques, encouragent toutes les nations à oublier leurs différends dans un esprit de fair-play. Elles donnent à chacune l'occasion de procéder à des échanges culturels et de partager des traditions et des coutumes nationales. Aujourd'hui, un projet de résolution permet à l'Assemblée générale de souligner le fait qu'un bon esprit sportif promeut une culture mondiale de la paix, de la tolérance et de la bonne entente, en particulier parmi les jeunes. En tant qu'États Membres, nous donnons un exemple marquant à la jeunesse du monde entier en nous engageant aujourd'hui en faveur de la Trêve olympique.

Les États-Unis voudraient faire connaître leurs réflexions sur le projet de résolution publié sous la cote A/58/L.2 sur l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, nous souhaiterions faire remarquer que les dirigeants mondiaux présents au Sommet du Millénaire, à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement et au Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable ont décidé d'appuyer les objectifs de développement convenus internationalement, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. Ces objectifs énoncent un partenariat équilibré pour le développement qui est absent des objectifs du Millénaire pour le développement.

Toutefois, bien que nous appuyions les objectifs louables de la Tunisie pour ce qui est du projet de convention antidopage, notre pays a certaines réserves à ce sujet. Nous pensons qu'il vaudrait mieux aborder cette question avec une grande prudence afin de ne pas nuire aux efforts menés actuellement contre le dopage sportif.

Comme l'ont indiqué mes collègues aujourd'hui, le sport et la diplomatie cherchent à renforcer l'amitié entre les peuples, et faire preuve de fair-play signifie qu'il faut faire participer des joueurs ayant des aptitudes et des intérêts divers en toute égalité. Pour terminer, je voudrais constater qu'en fait, les idéaux olympiques sont un hymne à la tolérance et à l'entente entre tous les peuples et toutes les cultures. C'est une invitation à la compétition, mais à une compétition

respectueuse des autres. L'olympisme, avec ses idéaux, est une école de la démocratie.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/58/L.2 et A/58/L.9.

Nous passons maintenant au projet de résolution A/58/L.2, intitulé « Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Je suis heureux que les pays suivants se soient portés coauteurs du projet de résolution :

Angola, Arménie, Autriche, Bahreïn, Brunei Darussalam, Burundi, Canada, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Guinée, Iran (République islamique d'), Irlande, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Mali, Maurice, Monaco, Mongolie, Namibie, Niger, Pérou, Portugal, République centrafricaine, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Timor-Leste et Togo.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/58/L.2?

Le projet de résolution A/58/L.2 est adopté (résolution 58/5).

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Nous passons maintenant au projet de résolution A/58/L.9, intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/58/L.9?

Le projet de résolution A/58/L.9 est adopté (résolution 58/6).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 23 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 23 b) de l'ordre du jour.

Point 14 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/58/312)

Projet de résolution (A/58/L.10)

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de L'Agence internationale de l'énergie atomique(AIEA) qui va nous présenter le rapport de l'Agence pour l'année 2002.

M. ElBaradei (*parle en anglais*) : L'année écoulée constitue une période de défis et de réalisations importants pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, l'Agence a été au coeur de notre attention et a manifesté sa capacité de procéder à des vérifications objectives et crédibles, mais nous continuons de nous heurter à un certain nombre de situations difficiles et non résolues. Dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires, notre travail fait une différence et nous constatons dans l'ensemble des améliorations, mais il reste beaucoup à faire. Dans le domaine des technologies nucléaires, l'Agence contribue au développement durable grâce à son programme de coopération technique et l'on reconnaît de plus en plus les bénéfices des applications nucléaires. Et, si l'énergie nucléaire continue d'être dotée d'un large potentiel en tant que source d'énergie propre, elle demeure en attente en raison d'un certain nombre de problèmes connexes. Aujourd'hui j'ai l'occasion de présenter avec davantage de détail certaines des activités de l'Agence dans chacun de ses domaines.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, le besoin urgent d'assurer le développement humain nécessitera bien évidemment des approvisionnements accrus en énergie dans les prochaines décennies. Au cours de ces dernières années, l'énergie nucléaire a fourni environ 16 % de la production mondiale d'électricité et elle demeure la seule source d'énergie qui peut fournir de

l'électricité à grande échelle avec un impact relativement minime sur l'environnement.

Sur les 33 réacteurs nucléaires en cours de constructions, 20 se trouvent en Asie. Dans d'autres régions, on se concentre davantage sur la modernisation des systèmes d'énergie, la reprise de réacteurs précédemment fermés et les prolongations de licence. Par exemple, aux États-Unis d'Amérique, 16 réacteurs ont vu proroger leurs autorisations d'exploitation pour une durée de 60 ans, et de nombreuses autres demandes sont en cours d'examen.

Les perspectives à long terme de l'énergie nucléaire, toutefois, seront tributaires du succès de ce secteur industriel s'agissant de faire face aux inquiétudes associées à l'évacuation des déchets, à la prolifération, à la sûreté et à la sécurité, tout en améliorant également la compétitivité économique des réacteurs futurs. Près de 20 États Membres de l'AIEA participent actuellement à des projets pour mettre au point des modèles de réacteur et de cycle de combustible qui répondent à certaines de ces inquiétudes, et un certain nombre de pays examinent aussi la cogénération nucléaire de l'hydrogène pour répondre aux demandes d'énergie plus propre dans le secteur des transports.

Au titre des programmes de coopération technique de l'AIEA, les applications nucléaires deviennent de plus en plus importants en tant qu'instruments du développement social et économique.

Dans le domaine de la santé, le nombre de nouveaux cas de cancer par année dans le monde en développement devrait doubler et atteindre 10 millions d'ici à 2015, car l'espérance de vie augmente et les modes de vie changent. Cependant, la plupart des pays en développement n'ont pas suffisamment de professionnels de la santé ou d'appareils de radiothérapie pour traiter efficacement leurs patients atteints de cancer. En réalité, 15 nations africaines et plusieurs pays d'Asie ne possèdent pas même un seul appareil de radiothérapie. L'Agence oeuvre avec des partenaires clefs tels que l'Organisation mondiale de la santé pour fournir une formation, des missions d'experts et des équipements afin de soutenir des programmes de radiothérapie nationaux et régionaux, de même que des projets en matière de médecine nucléaire, des études relatives à la nutrition et de nombreuses autres questions liées à la santé. Un

résultat très visible du soutien de l'Agence à travers l'Afrique a été l'augmentation d'environ 35 %, au cours des cinq dernières années, du nombre de patients atteints d'un cancer qui reçoivent un traitement dans les pays participant à l'Accord régional de coopération pour l'Afrique – soit une augmentation d'environ 6 500 patients par an.

Dans le domaine de la gestion des ressources hydrauliques, plus d'un sixième de la population mondiale vit dans des zones qui n'ont pas suffisamment accès à l'eau potable, situation qui devrait s'aggraver fortement à moins que la communauté internationale n'agisse rapidement et efficacement. L'hydrologie isotopique est employée dans plus de 80 projets de l'Agence afin de dresser la carte des nappes aquifères souterraines, de gérer les eaux de surface et les eaux souterraines, de détecter et contrôler la pollution et de surveiller les fuites de barrage et la sûreté. Par exemple, un projet régional en cours sur l'hydrologie isotopique en Amérique latine a rassemblé plus de 30 instituts d'hydrologie afin d'examiner les pénuries en eau et a réalisé avec succès des modèles conceptuels pour un chiffre total de sept nappes aquifères situées au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur et au Pérou.

Pendant de nombreuses années, l'Agence a travaillé avec les États Membres sur les techniques de reproduction par mutation des principales cultures vivrières qui donnent de très bons rendements dans différentes conditions écologiques. L'amélioration des variétés de riz en Asie et dans la région du Pacifique est un exemple. Lors d'une cérémonie des moissons en août, le Gouvernement indonésien a reconnu l'impact économique positif et durable d'une variété à rendement plus élevé et de meilleure qualité produite en utilisant des rayons gamma, qui a été introduite avec succès dans 20 provinces du pays. Nous prévoyons la création d'au moins sept nouvelles variétés de riz dans la région au cours des trois à cinq prochaines années.

Le programme de coopération technique de l'Agence fournit près de 80 millions de dollars d'assistance par an et continue d'être un mécanisme majeur pour appliquer la mission fondamentale de l'Agence « Les atomes pour la paix ». Le Secrétariat continue de travailler sur des mesures destinées à garantir que ses projets de coopération technique tels que ceux que je viens de mentionner obtiennent des avantages durables et concrets pour les États Membres bénéficiaires. Nous poursuivons des efforts pour

améliorer la planification des stratégies de coopération technique nationale grâce à un dialogue préliminaire et direct avec les États Membres en vue d'assurer un engagement résolu du Gouvernement et de nous concentrer sur des projets moins nombreux mais de plus grande qualité. Nous avons élargi notre surveillance de l'impact des projets de coopération technique afin d'améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et la durabilité des projets, et nous continuons de bâtir et d'élargir des partenariats avec d'autres organisations internationales et partenaires de développement en vue de tirer parti des ressources limitées de l'Agence en appelant davantage l'attention sur les avantages des technologies nucléaires et, dans certains cas, en faisant appel à la compétence technique d'autres organisations pour renforcer l'impact d'une technique nucléaire.

La sûreté et la sécurité des activités nucléaires dans le monde entier demeure un facteur clef pour l'avenir des technologies nucléaires. Il est satisfaisant de constater que la sûreté nucléaire continue de s'améliorer dans les centrales nucléaires partout dans le monde, qu'un plus grand nombre de pays relèvent leurs normes de performance en matière de radioprotection et que des mesures importantes ont été prises au cours des deux années écoulées pour améliorer la sécurité nucléaire.

Un domaine qui doit encore être amélioré concerne les enseignements à tirer du passé. Lorsque quelque chose d'inhabituel se produit dans des installations nucléaires, il est indispensable que de telles expériences de terrain – les enseignements tirés – soient correctement transmises à d'autres installations nucléaires pertinentes et, le cas échéant, incorporées dans leurs pratiques opérationnelles. Ceci reste un domaine qui nous occupe actuellement en priorité.

La mise au point et l'adoption de normes juridiquement contraignantes se sont révélées être un mécanisme puissant pour renforcer la sûreté dans le monde. Les Conventions sur la notification rapide d'un accident nucléaire et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique servent toujours de mécanismes pour les missions de l'Agence en réponse aux situations d'urgence dans les États parties. L'Agence s'implique davantage dans la Convention sur la sûreté nucléaire, en signalant, comme il a été demandé, les tendances et les problèmes observés pendant nos différentes missions d'examen de

la sûreté, et la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible irradié et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs est maintenant en vigueur depuis plus de deux ans. Cependant, de nombreux États ne sont pas encore parties à ces conventions et certains domaines clefs du cycle du combustible nucléaire ne sont pas encore soumis à des conventions.

Une convention qui a attiré une attention particulière récemment est la Convention de 1979 sur la protection physique des matières nucléaires. Ces deux dernières années, 20 nouveaux États sont devenus parties à la Convention, reflétant l'importance du régime de sûreté nucléaire internationale. Les États travaillent actuellement à un amendement des plus nécessaires pour élargir le champ de la Convention, qui j'espère sera bientôt adopté.

Je suis heureux aussi de signaler de bons progrès dans la révision et la mise à jour continues des normes internationales de sûreté nucléaire. L'actualisation de toutes les normes existantes de l'Agence devrait être terminée à la fin de l'année prochaine. Pendant les trois ou quatre années à venir, nous espérons combler les carences qui demeurent dans notre couverture – telles les normes de sûreté sur les dépôts géologiques de déchets – et mettre en place une structure plus cohérente pour l'ensemble des normes de l'AIEA. Ces normes devraient être acceptées et mises en place à travers le monde en tant que référence mondiale pour la sûreté nucléaire et radiologique.

L'examen de la sûreté et les services d'évaluation de l'Agence aident les États membres à appliquer les normes de sûreté de l'AIEA et offrent en retour des informations utiles sur leur efficacité. Ces services ont pour origine principale le domaine de la sûreté des installations nucléaires, mais se sont maintenant étendus aux nombreux domaines du rayonnement, des déchets radioactifs et également de la sûreté du transport. Je noterai, en particulier, que les services en matière de sûreté et d'aide aux pays d'Europe centrale et de l'Est qui utilisent des réacteurs électronucléaires ont été au cœur des programmes de coopération technique de ces pays durant la dernière décennie, et qu'ils ont eu un impact positif significatif et de grande portée sur la sûreté opérationnelle de ces installations. La demande des services de l'Agence continue d'être très forte. Le rapport annuel de l'Agence pour 2002 énumère plus de 60 missions d'examen de la sûreté de différents types, envoyées dans 29 États. Considérés

dans leur ensemble, les résultats de ces services constituent un ensemble considérable d'expériences en matière de sûreté recueillies dans le monde entier.

Les efforts de l'Agence pour aider les États Membres à améliorer leur protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique continuent à un rythme exceptionnellement rapide sur de multiples fronts. Depuis septembre 2001, en Europe, en Asie, en Amérique latine et en Afrique, nous avons mené près de 40 missions de sensibilisation et d'évaluation et organisé plus de 50 cours de formation, groupes de travail et séminaires. L'AIEA a également renforcé sa coopération sur les questions de sûreté nucléaire avec d'autres organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies et ses agences spécialisées, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), l'Office européen de police (Europol), l'Union postale universelle et la Commission européenne.

En dépit de l'attention accrue portée à la sécurité des sources radioactives depuis le 11 septembre 2001, certaines carences demeurent. Des informations contenues dans la base de données de l'Agence sur le trafic illicite, ainsi que des rapports sur des découvertes de plans pour utiliser des armes à matière radioactive – les bombes sales –, indiquent manifestement qu'il existe toujours un marché où obtenir et utiliser des sources radioactives à des fins malveillantes. L'Agence a mené des missions d'évaluation dans toute l'Europe de l'Est, l'Afrique et l'Amérique centrale pour juger des capacités des États membres de détecter des matériels nucléaires et autres matériels radioactifs à leurs frontières et pour les aider à réagir au trafic illicite. Pendant l'année écoulée, les missions de l'AIEA dans un certain nombre d'États ont aidé à récupérer, identifier et sécuriser les sources radioactives saisies à l'occasion de trafics. L'Agence continuera ses efforts pour améliorer la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

Les événements de l'année écoulée ont mis, sur de nombreux fronts, le régime de non-prolifération nucléaire à dure épreuve et ont démontré qu'il fallait prendre d'urgence des mesures concrètes pour renforcer le régime. Le rôle de l'Agence en tant qu'organe indépendant et objectif de vérification reste essentiel pour l'efficacité du régime.

Les activités de vérification de l'AIEA sont conçues pour assurer que les matières et les

installations nucléaires soient exclusivement utilisées à des buts pacifiques. Au début des années 90, après la découverte du programme d'armes nucléaires clandestins en Iraq, la communauté internationale s'est engagée à donner à l'Agence l'autorité de renforcer sa capacité de vérification – spécifiquement, sa capacité de fournir non seulement l'assurance que les matières nucléaires déclarées n'ont pas été détournées dans des buts non pacifiques, mais, point tout aussi important, qu'il n'existe pas de matières ou d'activités nucléaires non déclarées.

Cette plus large autorité, cependant, est toujours loin d'être universelle. Il est à regretter que 46 États aient encore à remplir leurs obligations légales au regard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour mettre en oeuvre les accords de garanties avec l'AIEA et, plus de six ans après l'autorisation par le Conseil [des gouverneurs] de l'AIEA du modèle de Protocole additionnel, plus de 150 pays n'ont toujours pas de Protocole additionnel en vigueur. J'exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure et à mettre en vigueur les accords de garantie et les protocoles additionnels sans tarder. Comme je l'ai dit à maintes reprises, pour que l'Agence puisse fournir les assurances nécessaires, elle doit avoir l'autorité nécessaire.

La situation en République populaire démocratique de Corée continue de poser un problème sérieux et urgent au régime de non-prolifération nucléaire. Depuis décembre 2002, l'Agence n'a effectué aucune activité de vérification en République populaire démocratique de Corée et ne peut donc offrir aucune assurance quant au non-détournement des matières nucléaires. Nous avons continué à souligner la nécessité d'un règlement global de la crise coréenne par le biais d'un dialogue, et j'espère que les discussions des six parties mèneront à un tel règlement. J'ai la certitude qu'un règlement futur assurera, entre autres choses, le retour de la République populaire démocratique de Corée au régime de non-prolifération nucléaire et que l'Agence recevra l'autorité et les ressources nécessaires pour être en mesure de remplir d'une manière crédible ses responsabilités en vertu du TNP.

Après une interruption de près de quatre ans, l'Agence a repris en novembre dernier ses activités de vérification en Iraq dans le cadre du mandat confié par la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et les résolutions connexes. Entre novembre 2002 et mars

2003, l'Agence a essayé de déterminer ce qui avait ou non changé en Iraq pendant les quatre années précédentes en ce qui concerne les activités et les capacités nucléaires de l'Iraq. Lorsque l'Agence a cessé ses activités de vérification en Iraq au nom du Conseil de sécurité, nous n'avons trouvé aucune preuve de reprise des activités nucléaires proscrites par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cependant, au regard de notre absence de quatre ans, le délai offert pour la reprise des inspections n'a pas été suffisant pour que l'Agence puisse compléter son évaluation et son examen.

Le mandat de l'Agence en Iraq délivré par les différentes résolutions du Conseil de sécurité est toujours valide. En mai, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1483 (2003) dans laquelle, entre autres choses, il a exprimé son intention de revoir les mandats de l'AIEA et de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies. Nous attendons les résultats de cet examen et les instructions subséquentes du Conseil. Étant donné la situation en Iraq, j'estime qu'il serait prudent que les inspecteurs de l'ONU et de l'AIEA retournent en Iraq pour fermer définitivement le dossier des armes et, grâce à la mise en oeuvre d'un plan approuvé par le Conseil de sécurité pour une surveillance à long terme, pour donner l'assurance constante que les activités relatives aux armes de destruction massive n'ont pas repris. Dans l'entre-temps, je suis persuadé que l'Agence sera tenue informée du résultat des activités actuelles d'inspection en Iraq qui relèvent de son mandat, en vertu de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité.

En vertu du mandat qui m'a été confié par la Conférence générale de l'AIEA, j'ai continué mes consultations avec les États de la région du Moyen-Orient sur l'application intégrale des garanties à toutes les activités nucléaires au Moyen-Orient et sur le développement d'accords modèles relatifs à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Je regrette de vous informer que, du fait de la situation actuelle dans la région, je n'ai pas été en mesure de progresser dans la mise en oeuvre de cet important mandat, qui concerne directement la non-prolifération et la sécurité au Moyen-Orient. Avec la coopération active de toutes les parties concernées, j'espère faire avancer l'exécution de ce mandat dans l'année à venir. Il est essentiel, à mon avis, qu'un règlement global au Moyen-Orient soit accompagné

par un mécanisme de sécurité régional dont un des aspects serait de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. À mon sens, une paix durable ne saurait être réalisée sans une structure de sécurité adéquate, qui, à son tour, s'avère difficile à concrétiser sans un règlement pacifique. Ces deux éléments doivent aller de pair.

Le Conseil des gouverneurs a accordé une attention considérable cette année à l'application, en République islamique d'Iran, de l'Accord de garanties conclu dans le cadre du TNP. En septembre dernier, le Conseil a adopté une résolution exhortant l'Iran à coopérer de façon active et accélérée et à faire preuve d'une totale transparence en déclarant à l'Agence toutes ses activités nucléaires. Le Conseil a fait savoir qu'il était essentiel et urgent que toutes les questions en suspens soient réglées le plus rapidement possible afin de permettre à l'Agence de donner les garanties nécessaires.

Récemment, nous avons reçu ce que les autorités iraniennes ont qualifié de déclaration intégrale et exacte des activités nucléaires présentes et passées de l'Iran. Nous sommes en train de la vérifier. L'Iran a également exprimé son intention de conclure un protocole additionnel à son Accord de garanties, ce qui est fondamental pour pouvoir donner des garanties généralisées. Je rendrai compte au Conseil de l'AIEA, dans le courant du mois, de l'application des garanties en Iran.

À l'avenir, il est manifeste que l'Agence devra disposer des pouvoirs, des informations et des ressources lui permettant de donner à la communauté internationale les garanties crédibles de non-prolifération requises en vertu du TNP. À cet égard, la communauté internationale doit n'épargner aucun effort pour parvenir à l'universalité du régime. Nous devons également faire preuve d'une plus grande assurance pour nous attaquer aux causes profondes de l'insécurité mondiale – telles que les conflits régionaux déjà anciens et autres causes d'instabilité – qui attisent la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Et il nous faut oeuvrer ensemble pour mettre au point et établir un système de sécurité collective qui ne soit pas tributaire des armes nucléaires et pour accélérer le processus de désarmement nucléaire.

Les faits récemment survenus ont montré clairement que le régime de non-prolifération subit des

pressions de plus en plus fortes. À l'heure actuelle, la situation mondiale est différente à bien des égards de celle qui prévalait à la fin des années 60, au moment des négociations sur le TNP. Une différence fondamentale est que les informations et les connaissances relatives aux moyens de production des armes nucléaires sont beaucoup plus accessibles. Ceci fait ressortir l'importance du contrôle de l'accès aux matières qui pourraient servir à la production d'armes nucléaires.

Au vu de la menace croissante que fait peser la prolifération, tant par les États que par les terroristes, il serait bon désormais d'examiner sérieusement le bien-fondé de la limitation du traitement des matières qui pourraient servir à la production d'armes nucléaires – à savoir le plutonium séparé et l'uranium hautement enrichi – dans les programmes nucléaires civils ainsi que dans la production de nouvelles matières grâce au retraitement et à l'enrichissement, en convenant de confier exclusivement ces opérations aux installations soumises au contrôle multinational. Ces restrictions devraient à l'évidence être accompagnées de règles pertinentes de garanties pour l'approvisionnement des utilisateurs potentiels.

De même, nous devrions envisager des approches multinationales à la gestion et à l'élimination du combustible irradié et des déchets hautement radioactifs. Plus de 50 pays ont stocké du combustible irradié dans des sites temporaires, dans l'attente de leur retraitement ou de leur élimination. Tous les pays ne disposent pas des conditions géologiques favorables pour procéder à cette élimination et, pour beaucoup de pays dont les programmes nucléaires sont modestes, les ressources financières et humaines qu'il faudrait pour la construction et le fonctionnement d'un dépôt situé dans des formations géologiques sont tout simplement colossales. Prises ensemble, ces propositions donneraient à mon sens l'assurance formelle à la communauté internationale que les secteurs sensibles des programmes civils relatifs au cycle du combustible nucléaire ne risquent pas d'être utilisés à mauvais escient.

L'Agence continue de jouer un rôle clef en veillant à ce que les avantages de la technologie nucléaire soient partagés dans le monde au service du développement économique et social, que les activités nucléaires soient menées en toute sécurité, que les matières et installations nucléaires et radioactives soient suffisamment protégées, et qu'un régime

d'inspection crédible puisse vérifier le respect des engagements de non-prolifération.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'allocution « L'atome au service de la paix » prononcée devant cet organe par le Président Eisenhower, dans laquelle il expose sa vision, partagée par plusieurs dirigeants du monde, qui devait permettre à l'humanité de tirer pleinement parti des avantages de l'énergie nucléaire tout en minimisant les risques. Cette vision a abouti à la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Depuis cette époque, beaucoup de choses ont changé, et je crois qu'il convient que nous dressions le bilan de nos succès et de nos échecs et que nous nous résolvions à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment des démarches non classiques, pour veiller à ce que l'énergie nucléaire demeure une source d'espoir et de prospérité et non pas un outil d'autodestruction.

Je voudrais terminer en exprimant mon éternelle gratitude au Gouvernement autrichien qui, depuis plus de 40 ans, accueille de la façon la plus aimable et chaleureuse l'AIEA.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne, qui va présenter le projet de résolution A/58/L.10.

M. Núñez García-Saúco (Espagne) (*parle en espagnol*) : En tant que représentant de l'Espagne et Président du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/58/L.10 portant sur le rapport annuel de l'AIEA. Les pays suivants sont, avec l'Espagne, les auteurs du projet : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Sierra Leone, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Depuis que le document a été pour la première fois distribué, les pays suivants se sont ajoutés à la liste des auteurs : Albanie, Andorre, Angola, Arménie,

Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Costa Rica, ex-République yougoslave de Macédoine, Guatemala, Inde, Kazakhstan, Kenya, Maurice, Mexique, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République centrafricaine, République de Moldova, Slovaquie, Thaïlande, Ukraine, Uruguay et Venezuela. J'espère qu'avant l'adoption du projet de résolution, les pays qui ne l'ont pas encore fait pourront s'ajouter à la liste des auteurs.

Avant de présenter le projet de résolution, je voudrais remercier le Directeur général de l'AIEA, M. ElBaradei, de la déclaration qu'il vient de faire et qui complète les informations contenues dans le rapport annuel de l'AIEA. Tout cela témoigne de l'ampleur et de l'importance des résultats obtenus par l'AIEA l'an dernier.

Le projet de résolution que l'Assemblée générale va examiner cette année représente un changement de format important par rapport à celui des années précédentes. Ce qui a motivé ce changement est la recherche d'une plus grande rationalisation de nos travaux et de ceux de nos collègues de Vienne, tout en préservant l'essence du message que l'Assemblée générale souhaite transmettre à la communauté internationale avec l'adoption du projet de résolution.

Chacun sait que, depuis 1990, année de l'adoption par l'Assemblée générale de la dernière des résolutions dites de procédure sur l'AIEA, les textes des résolutions se sont rallongés de façon rapide et superflue. Cet étoffement répondait à l'intérêt compréhensible de certains Membres anxieux de souligner, dans la résolution, les aspects des activités de l'AIEA qui revêtaient pour eux une grande importance. L'étoffement du texte a été inévitablement associé à un processus d'élaboration plus vaste et complexe, notamment la tenue de débats fréquents sur des questions déjà négociées et tranchées à la Conférence générale de l'AIEA.

Au vu de cette évolution, et afin de rendre nos efforts plus efficaces, nous avons décidé de présenter cette année un projet de résolution qui se situe à mi-chemin entre les résolutions de procédure du passé et les appels sur le fond de ces dernières années. Comparé à l'année dernière, nous passerions à une résolution sensiblement plus courte – peut-être de moitié au moins plus courte – qui, pourtant, préserve l'essentiel du contenu.

En tout état de cause, ce projet de résolution et son annexe, associés au rapport annuel, fournissent une information suffisante à la fois pour avoir une vue d'ensemble des travaux récents de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et pour prendre connaissance en détail des activités dans un domaine d'intérêt particulier. Pour que l'attention de l'Assemblée générale reste centrée sur les activités les plus importantes de l'AIEA, le projet de résolution ne fait pas référence aux résolutions et décisions adoptées à la dernière Conférence générale de l'AIEA, qui ont porté sur des questions de budget ou de procédure. Ceci signifie que, sur les 22 résolutions et les 5 décisions adoptées, il n'est fait mention que de 14 résolutions et 3 décisions, qui toutes portent sur des thèmes de fond. Au paragraphe 2 du dispositif, il est proposé que l'Assemblée générale prenne note de chacune de ces résolutions et décisions qui, hormis les exceptions que je vais détailler prochainement, portent sur l'un des trois piliers de l'activité de l'AIEA : la sécurité nucléaire, le transfert de technologie et la vérification des usages pacifiques.

Concrètement, le domaine de la sécurité nucléaire comprend la protection contre le terrorisme nucléaire, à propos de laquelle quatre résolutions de l'AIEA ont été adoptées : une relative aux mesures pour renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la sûreté radiologique, de la sûreté du transport et de la gestion des déchets (GC(47)/RES/7A); une relative au code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives (GC(47)/RES/7B); une relative à la sécurité du transport (GC(47)/RES/7C); et enfin, une relative à la sécurité nucléaire et radiologique – état d'avancement des mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique (GC(47)/RES/8).

Dans le domaine du transfert de technologie, les résolutions adoptées sont au nombre de six. Elles ont porté sur le renforcement des activités de coopération technique de l'Agence (GC(47)/RES/9); sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires (GC(47)/RES/10A); sur les connaissances nucléaires (GC(47)/RES/10B); sur les activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes (GC(47)/RES/10C); sur l'utilisation de l'hydrologie isotopique pour la gestion des ressources en eau (GC(47)/RES/10D); et sur un plan de production économique d'eau potable au moyen de réacteurs

nucléaires de petite et moyenne taille (GC(47)/RES/10E).

Dans le domaine de la vérification, trois résolutions ont été adoptées : une relative au renforcement de l'efficacité et à l'amélioration de l'efficacité du système des garanties et à l'application du modèle de protocole additionnel (GC(47)/RES/11); une relative à l'application de l'Accord entre l'Agence et la République démocratique populaire de Corée en vue de l'application des garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (GC(47)/RES/12); et une relative à l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient (GC(47)/RES/13).

De plus, deux déclarations présidentielles ont été faites, l'une relative à l'application des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'Iraq (GC(47)/DEC/12) et l'autre relative aux capacités et à la menace nucléaires israélienne (GC(47)/DEC/13).

Comme je l'ai signalé précédemment, le projet de résolution que nous soumettons à l'Assemblée générale comprend aussi deux résolutions ainsi qu'une décision qui ne portent pas sur des thèmes de fond mais concernent des sujets d'actualité. Il s'agit des résolutions GC(47) RES/14A relative aux effectifs du secrétariat de l'Agence et GC(47)/RES/14B relative à la situation des femmes au secrétariat, et de la décision GC(47)/DEC/14 relative à l'amendement de l'article VI du Statut de l'Agence.

À titre de dernière remarque, je tiens à signaler que toutes les résolutions et décisions adoptées au cours de la récente Conférence générale ont été le fruit du climat constructif et de la volonté de dialogue qui caractérise les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et qu'elles ont été adoptées par consensus.

Il ne me reste plus qu'à remercier les États Membres pour le large soutien qu'ils ont apporté à cette nouvelle approche et, en particulier, au texte du présent projet de résolution (A/58/L.10) pendant les consultations informelles que j'ai présidées à Vienne, et qui ont abouti à un large et solide consensus. Les consultations que j'ai organisées la semaine dernière à New York ont également révélé un très large soutien pour cette initiative. Au cours de ce processus, j'ai demandé aux États présents de ne pas rouvrir le débat sur des sujets déjà négociés à Vienne et pour lesquels un consensus avait été trouvé. Je souhaite maintenant

lancer à nouveau cet appel à tous les États Membres et exprimer mon espoir que le projet de résolution A/58/L.10 sera adopté à une large majorité et, si possible, par consensus.

M. Trezza (Italie) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États adhérents (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), les États associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie), ainsi que les États membres de l'Association européenne de libre-échange qui sont aussi membres de l'Espace économique européen (l'Islande et la Norvège), s'alignent sur cette déclaration.

Je tiens tout d'abord à remercier M. Mohamed ElBaradei, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de sa déclaration au sujet du rapport annuel de l'Agence pour 2002 et des informations supplémentaires qu'il a fourni à l'Assemblée générale au sujet des principales évolutions survenues dans les activités de l'AIEA en 2003. L'Union européenne félicite le secrétariat de l'AIEA et son Directeur général pour l'excellent travail fourni par l'Agence et pour les importants résultats auxquels elle est parvenue l'an dernier.

Les États membres de l'Union européenne, qui ont figuré parmi les participants les plus actifs à la quarante-septième conférence générale de l'AIEA à Vienne du 15 au 19 septembre 2003, se félicitent des textes issus de cette conférence, à savoir 15 résolutions et 5 décisions.

Tous les États membres de l'Union européenne et les pays adhérents sont coauteurs du projet de résolution sur le rapport de l'AIEA (A/58/L.10) et soutiennent sans réserves son contenu. Ils souhaitent également remercier le Président du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, l'Ambassadeur Núñez García-Saúco, de sa communication. Le projet de résolution reflète un large accord entre les États membres de l'AIEA, qui marque l'aboutissement de consultations intensives à Vienne. Nous félicitons le Président du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA de ses efforts et espérons que le projet de résolution qui nous est soumis sera adopté par consensus.

À la réunion du Conseil européen qui s'est tenue à Salonique en juin dernier, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont réaffirmé leur détermination de contrer la prolifération des armes de

destruction massive et de décourager, stopper et, lorsque cela est possible, inverser l'expansion des programmes de prolifération dans le monde entier. L'Union européenne est convaincue qu'un régime universel de non-prolifération nucléaire, soutenu par un système de garanties internationales solide, est un élément essentiel de la sécurité collective. Le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) est la clef de voûte de ce régime mondial de non-prolifération, et le système des garanties de l'AIEA en est le principal instrument international. L'Union européenne soutient sans réserves le TNP et poursuivra ses efforts en vue de maintenir l'autorité et l'intégrité du Traité.

La clef d'un système de garanties efficace et crédible est sans nul doute l'adoption et la mise en oeuvre universelles d'accords de garanties et de leurs protocoles additionnels. L'Union européenne estime que les garanties généralisées de l'AIEA, avec leurs protocoles additionnels, constituent la norme de toute vérification. Les mesures contenues dans les protocoles additionnels sont particulièrement importantes pour le renforcement des capacités de l'AIEA de détecter d'éventuels produits ou activités nucléaires non déclarés et de donner des assurances concernant l'absence de telles activités.

L'Union européenne voudrait réitérer sa préoccupation concernant la persistance d'installations et de matériel nucléaires non soumis aux garanties dans des États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'Union appelle ces États à accéder au Traité en tant qu'États non dotés de l'arme nucléaire et à soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'AIEA.

La lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive constitue un défi d'importance primordiale pour la communauté internationale. Les États membres de l'Union européenne appuient vigoureusement toutes les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes nucléaires. Si la responsabilité principale de la sécurité nucléaire incombe aux États membres, l'Agence a, à l'évidence, un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre la terreur nucléaire. Après le 11 septembre 2001, l'AIEA a réagi avec célérité et a réorienté et renforcé ses activités liées à la protection contre le terrorisme nucléaire. Nous appuyons le travail de l'AIEA dans ce domaine et nous nous félicitons des contributions qui ont été fournies par certains pays membres au Fonds spécial pour la sécurité nucléaire.

La Conférence générale de l'AIEA a approuvé le programme et le budget de l'Agence pour 2004-2005. L'Union européenne a conscience des difficultés rencontrées par l'Agence pour financer ses obligations statutaires au titre du budget ordinaire. C'est en fait en raison essentiellement des besoins futurs inévitables et exceptionnels des activités de vérification de l'AIEA que les pays membres de l'Union européenne ont été en mesure d'accepter le compromis général qui a conduit à une augmentation substantielle du budget pour 2004-2005.

L'Union européenne appuie pleinement le Directeur général de l'AIEA dans la poursuite de ses efforts pour améliorer l'efficacité de l'Agence. Une approche budgétaire fondée sur les résultats exige une gestion ferme et une définition claire des activités intersectorielles. Une coopération et une coordination plus étroites entre les départements devraient être encouragées, afin de parvenir à une meilleure synergie et à une meilleure utilisation des ressources tant humaines que financières.

La sûreté nucléaire est un souci constant pour la communauté internationale, et continuer à l'améliorer est l'objectif de tous les États membres de l'AIEA. On ne saurait trop insister sur les responsabilités qui incombent aux États menant des activités nucléaires par rapport à leur propre population, à leurs voisins et à la communauté internationale. Les États membres de l'Union européenne et les pays en cours d'adhésion agissent en étroite coopération pour maintenir un haut niveau de sécurité nucléaire au sein de l'Union, notamment s'agissant du déclassement d'installations nucléaires et de la gestion des déchets radioactifs.

La coopération technique, avec les garanties internationales et la sûreté nucléaire sont les trois piliers des activités de l'Agence. L'Union européenne a toujours joué un rôle clef dans la coopération technique et le développement de l'AIEA. Les contributions volontaires fournies par les États membres de l'Union européenne au Fonds de coopération technique pour 2003 s'élèveront, en fait, à bien plus de 35 % du total des contributions.

L'Union européenne a soutenu la décision prise par la Conférence générale sur le financement de la coopération technique à court terme. L'Union voudrait souligner que les fonds doivent être utilisés de la manière la plus rentable, efficace et transparente.

Le rôle indispensable joué par l'AIEA, en tant qu'autorité chargée de vérifier le respect des accords de garanties relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires, s'est avéré digne de la confiance de la communauté internationale. L'Agence joue également un rôle essentiel dans la promotion de l'utilisation sûre de la technologie nucléaire à des fins pacifiques auprès des États qui recourent à cette technologie. Enfin, l'AIEA, grâce à ses programmes de coopération technique, aide ses États membres à obtenir des bénéfices sociaux et économiques tangibles ainsi que des progrès scientifiques.

Lors de sa dernière réunion en date, le Conseil européen a réitéré sa profonde préoccupation à l'égard du programme nucléaire de l'Iran et a apporté son plein appui à la résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, en date du 12 septembre. L'Union européenne compte que l'Iran coopérera pleinement avec l'AIEA pour mettre en oeuvre cette résolution, et elle se félicite de l'issue des pourparlers organisés à Téhéran le 21 octobre, aux termes desquels l'Iran signera et continuera d'appliquer le Protocole additionnel, accordera un accès sans restriction aux inspecteurs et suspendra volontairement toute activité d'enrichissement et de retraitement de l'uranium. L'Union européenne estime que la pleine mise en oeuvre des décisions de l'Iran ouvrira la voie à un dialogue sur une coopération à long terme, qui donnera à toutes les parties les assurances nécessaires concernant le programme iranien de production d'énergie nucléaire. La pleine prise en compte des préoccupations internationales permettrait de créer les conditions propices au développement de la coopération avec l'Iran dans toute une série de domaines.

L'Union européenne est très inquiète de voir que l'AIEA n'a toujours pas pu vérifier le degré d'exhaustivité et d'exactitude du rapport initial de la République populaire démocratique de Corée sur ses matières nucléaires. L'Union européenne félicite l'Agence pour les efforts qu'elle a entrepris depuis septembre dernier et appuie la volonté de son Directeur général de rechercher le dialogue avec la République populaire démocratique de Corée afin de trouver une solution conduisant au respect des garanties. En outre, depuis décembre 2002, l'AIEA n'est pas en mesure de confirmer que des matières nucléaires ne sont pas détournées à des fins non pacifiques. L'Union européenne observe que le Conseil des gouverneurs de

l'AIEA a informé le Conseil de sécurité d'autres entorses de la République populaire démocratique de Corée à l'accord de garanties.

L'Union européenne appuie la poursuite du dialogue entre toutes les parties intéressées. C'est pourquoi elle se félicite des deux rencontres organisées à Beijing en vue de trouver une éventuelle solution négociée à la question. Elle encourage toutes les parties impliquées dans ces pourparlers à poursuivre les négociations activement et en toute bonne foi. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de respecter sans condition tous les engagements internationaux pertinents, en particulier l'accord de garanties conclu avec l'AIEA dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'Union européenne salue le travail effectué par l'AIEA en Iraq depuis sa conférence générale de l'an passé. L'Union européenne soutient tous les efforts déployés par l'AIEA pour poursuivre la vérification des matières nucléaires en Iraq et elle se félicite de la mission de l'AIEA, qui s'est concentrée sur la vérification des matières soumises aux garanties sur le site de Tuwaitha, où des pillages auraient eu lieu. Bien que le mandat conféré par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité à l'AIEA en Iraq demeure valide, le Conseil a, dans sa résolution 1483 (2003), exprimé son intention de réexaminer ce mandat. L'Union européenne attend ce réexamen avec intérêt. Néanmoins, l'Union voudrait rappeler qu'indépendamment du mandat confié par le Conseil de sécurité, l'Agence continue d'avoir l'obligation, au titre de l'accord de garanties conclu avec l'Iraq dans le cadre du TNP, de veiller à ce que les matières nucléaires déclarées et soumises aux garanties en Iraq ne soient pas détournées.

L'Union européenne et les pays en cours d'adhésion réitèrent leur plein appui à l'Agence et leur détermination à favoriser l'exécution de ses fonctions statutaires et ils renouvellent leur appel en faveur de l'adoption prompte et unanime du projet de résolution à l'examen.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) nous informe que les plus grandes difficultés actuellement rencontrées par l'Agence ont trait au renforcement des garanties et au contrôle de l'efficacité du régime de non-prolifération. Nous

sommes par conséquent préoccupés par le fait que le rapport indique également que les progrès dans l'édification du système de garanties continuent à être désespérément lents, en particulier concernant le nombre d'États qui ont des protocoles additionnels en vigueur. À cela vient s'ajouter le problème nucléaire sur la péninsule coréenne, susceptible d'ébranler la stabilité internationale. Nous espérons que les consultations diplomatiques en cours permettront de renverser cette situation lourde de périls. Face à l'absence de progrès concernant les garanties, nous exhortons une nouvelle fois tous les États à signer et à mettre en oeuvre les accords de garanties généralisées et leurs protocoles ainsi qu'à se conformer rigoureusement et dans la transparence aux recommandations faites par l'Agence à ce sujet.

En ce qui concerne la gageure qu'est la non-prolifération, nous souhaitons dire aujourd'hui que, maintenant que Cuba a ratifié le Traité de Tlatelolco et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qu'elle a décidé de signer un accord de garanties et un protocole additionnel, l'Amérique latine a consolidé son statut de première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde. Cependant, à l'heure actuelle, la situation exemplaire de l'Amérique latine est l'exception à la règle de la non-prolifération.

Depuis les années 60, mon pays a pris une part active à la création et au renforcement du TNP. J'ai moi-même présidé l'une des Conférences des parties chargées de l'examen du TNP. Forts de cette expérience, nous pensons toutefois que le régime actuel de non-prolifération est tombé en désuétude du fait des défis propres au XXIe siècle. Nous devons reconnaître que les défauts du régime de non-prolifération nucléaire du siècle écoulé sont de plus en plus évidents. L'asymétrie temporaire qui fut acceptée dans les années 60 entre les États parties au TNP dotés d'armes nucléaires et ceux non dotés de telles armes s'est maintenue parce que le désarmement nucléaire ne s'est pas effectué conformément aux obligations découlant du TNP. À l'inverse, le nombre des États nucléaires a augmenté. On en compte désormais peut-être neuf.

Il est de plus en plus difficile de limiter l'accès aux technologies d'armement nucléaire. Dans la quasi-totalité des cas, les technologies modernes sont à double usage. Elles peuvent simultanément servir à des fins pacifiques et guerrières. Il est très facile de trouver des informations sur la manière de fabriquer des

bombes nucléaires. De plus, des spécialistes du nucléaire sans emploi ou mal payés sont susceptibles d'offrir leurs services non seulement à des États désireux d'acquérir l'arme nucléaire, mais aussi à des groupes terroristes.

Face à ces nouveaux défis, nous pensons que l'heure est venue de réfléchir à un nouveau régime international de non-prolifération qui limite le traitement des matières nucléaires pouvant avoir un usage militaire dans les programmes civils, qui contrôle la production par enrichissement de nouvelles matières nucléaires, qui gère l'élimination du combustible et des déchets radioactifs et, enfin, qui interdit la production de matières fissiles à usage militaire, dans le but d'amorcer la réduction des armements nucléaires.

Soyons réalistes et réduisons les stocks d'armes nucléaires, car ces armes ne remplissent aucune fonction stratégique face aux défis du XXI^e siècle. Que peuvent faire les armes nucléaires contre le terrorisme, sinon provoquer leur prolifération? Que peuvent faire les armes nucléaires contre les guerres civiles de

désintégration nationale qui ravagent le monde? Que peuvent-elles faire contre les crises financières, le trafic de drogues et d'armes légères ou la traite d'êtres humains? Que peuvent-elles faire contre la pollution mondiale, la pauvreté et les grandes migrations humaines?

J'ai le sentiment que la mondialisation des contacts humains au XXI^e siècle modifiera notre opinion sur l'utilité des armes nucléaires. Le développement des transports aériens et des télécommunications numériques rapprochera les individus, les entités non étatiques et les cultures, en faisant naître le sentiment que nous formons une même civilisation humaine, marquée par une diversité culturelle. Cette nouvelle façon de voir les choses l'emportera sur la vision obsolète, ethnocentrique et nationaliste du siècle passé, qui fut à l'origine de rivalités étatiques et idéologiques ainsi que de la dissuasion nucléaire.

La séance est levée à 13 heures.